

- c) seul ou de concert avec d'autres ministères, il fait des recommandations au sujet de la représentation canadienne aux conférences internationales et des instructions à donner aux délégations canadiennes;
- d) il consulte les ministères des Affaires étrangères des autres gouvernements ainsi que le Secrétaire général des Nations Unies sur les questions relatives aux Nations Unies, par l'entremise des missions canadiennes à l'étranger et des délégations permanentes du Canada auprès des Nations Unies à New-York et à Genève;
- e) il fait en général office de guide et de conseiller politique des autres ministères et services du Gouvernement qu'intéresse tel ou tel aspect des travaux des Nations Unies et sert d'agent coordonnateur de leur activité à cet égard.

Le ministère des Affaires extérieures a pour fonction première de conseiller le Gouvernement sur les questions de politique internationale et sur les aspects politiques internationaux d'autres questions étudiées aux réunions des organismes des Nations Unies. Il s'occupe également au premier chef d'autres questions qui ne ressortissent directement à aucun autre ministère, notamment des questions constitutionnelles et juridiques relatives aux organismes des Nations Unies. Le ministère des Affaires extérieures est également chargé de faire des recommandations au Gouvernement en ce qui concerne les relations du Canada avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Il n'y a pas de ministère dans le gouvernement canadien qui soit chargé des questions d'éducation: les gouvernements provinciaux sont seuls compétents en la matière.

Le ministère des Affaires extérieures prend habituellement l'initiative des consultations avec les autres ministères de l'État, de la préparation des recommandations sur la ligne de conduite à suivre, et pour l'interprétation et la présentation, par la suite, de la politique du Canada aux réunions internationales. Toutefois, lorsqu'il s'agit de questions d'une nature technique ou très spécialisée qui relèvent directement d'autres ministères, le ministère des Affaires extérieures partage cette responsabilité avec les autres ministères ou la leur abandonne entièrement. Ainsi le ministre des Finances, en qualité de membre canadien du Conseil des gouverneurs de la Banque internationale et du Fonds monétaire international, est chargé d'énoncer le point de vue canadien au sein de ces institutions. Lorsque sont en cause les intérêts particuliers d'autres ministères ou services du gouvernement canadien, ceux-ci sont invités à se prononcer sur le fond de la politique du Canada et sur la façon de la formuler devant les organes suivants des Nations Unies:

Ministères canadiens

Organes des Nations Unies

Agriculture	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
Citoyenneté et immigration	Haut commissariat pour les réfugiés
Commission du service civil	Tous les organismes des Nations Unies (questions de personnel)
Bureau fédéral de la statistique	Commission de statistique du Conseil économique et social Commission de la population du Conseil économique et social
Finances	Tous les organismes des Nations Unies (questions administratives et budgétaires) Commission des questions fiscales du Conseil économique et social